

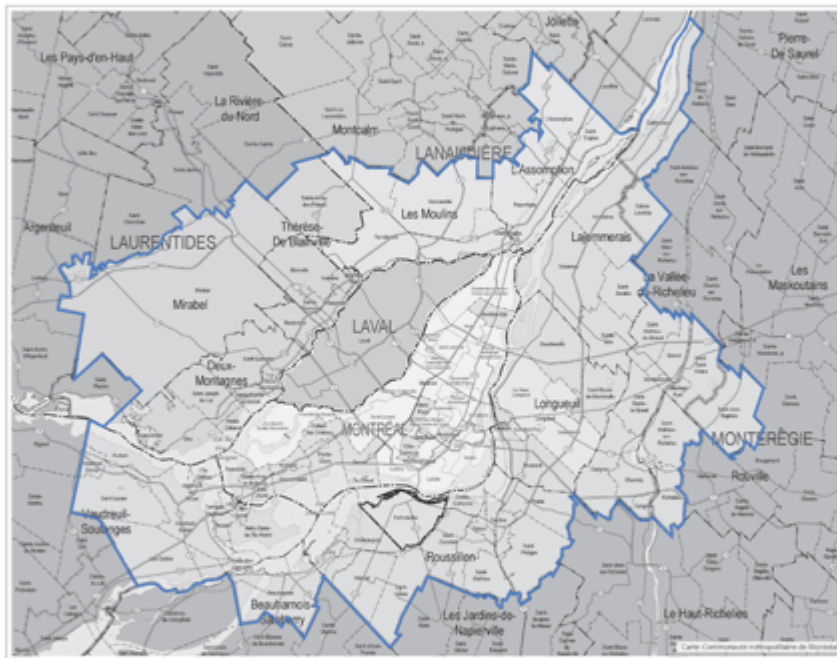
# Cahier du participant

## Agora\_Citoyenne

### Sur l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal

Un espace offert aux citoyennes et citoyens pour s'informer, échanger, discuter, débattre et proposer...

Conférences, ateliers, discussions et débats avec de multiples invités locaux et internationaux et bien plus encore...



Les 3 et 4 décembre 2010

UQÀM  
Pavillon Sherbrooke

200, rue Sherbrooke O.  
Montréal

**ipam**  
Institut  
de politiques  
alternatives  
de Montréal



**HÉRITAGE**  
MONTRÉAL

L'Agora est organisée par l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM), en collaboration avec la Fondation Héritage Montréal. L'Agora se réalise avec le soutien du Forum URBA 2015 (Études urbaines UQAM), de Ron Rayside Architectes et d'un comité d'organisation enthousiaste composé de membres provenant des universités montréalaises et de différents milieux socioéconomiques.

Cet évènement bénéficie de l'appui du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT), de la ville de Montréal et des Conférences régionales des élus(e)s de Montréal (CRÉMTL), de Laval (CRÉL), de Longueuil (CRÉL) et de la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Nous les en remercions.



Nous remercions toutes les personnes qui ont généreusement investi leur temps et leurs efforts pour faire de l'Agora un succès : Les conférenciers, animateurs, rapporteurs, organisateurs, bénévoles.

Ce cahier a été imprimé par le service de la reprographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

# Table des matières

Accueil.....	4
Contexte.....	5
Objectifs de l'Agora.....	6
Retombées attendues .....	6
Programme de l'Agora .....	7
Comité d'organisation de l'Agora.....	13
Présentation des conférenciers, animateurs et rapporteurs .....	14
ANNEXES.....	24
Contexte historique.....	24
La vision et le plan métropolitain d'aménagement et de développement selon la loi 58 .....	26
Références.....	28
Glossaire .....	30
Acronymes .....	32

# Accueil

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 58 et d'importantes modifications aux régimes de planification des communautés métropolitaines et des municipalités régionales de comté (MRC). Le nouveau cadre législatif vise à mieux adapter les formes d'urbanisation actuelles et la desserte des services aux nouveaux enjeux environnementaux, démographiques, économiques, sociaux, culturels et aux enjeux de mobilité qui confrontent tous les milieux urbains au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour la région de Montréal, chaque ville, MRC, agglomération a la responsabilité de préparer son schéma d'aménagement, mais il devra être conforme au plan d'aménagement et de développement dont la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) devra se doter d'ici la fin de 2011. Ce plan intégrant une perspective de développement durable, définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

L'Agora citoyenne sur l'aménagement et le développement de la région de Montréal offre une plateforme d'échanges sur les expériences étrangères qui ont traversé les mêmes problématiques. Elle offre à la société civile la possibilité de s'exprimer sur les changements souhaités à son milieu de vie, en comprenant mieux les enjeux, la vision stratégique et les contraintes qui vont devoir guider les choix. Qu'il s'agisse de transport terrestre, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel, bâti ou des paysages, d'optimisation de l'espace et de densification, de mise en valeur des activités agricoles, etc, chaque citoyen individuel ou corporatif est concerné, peu importe l'endroit où il réside, travaille, étudie, commerce ou se récréé dans la région métropolitaine.

Premier exercice de la société civile à cette échelle, l'Agora veut ainsi contribuer à enrichir le contenu du futur plan, mais aussi sensibiliser la population à ces nouveaux contextes et enjeux et servir de test à titre de démarche participative pouvant impliquer de façon durable les représentants de la société civile dans les choix qui les concernent.

Pour ces raisons, trois thématiques, choisies parmi beaucoup d'autres, ont été retenues pour être explorées lors de l'Agora. La qualité des milieux de vie, la mobilité et l'aménagement, la prospérité verte devraient susciter de bons échanges et de vives recommandations puisqu'ils représentent des sujets importants et proches des populations autant au niveau local que métropolitain.

Bonne Agora.

Florence Junca Adenot  
Présidente du comité d'organisation de l'Agora et animatrice  
Directrice du FORUM Urba 2015 (Études urbaines UQAM)

## Contexte

La région métropolitaine de Montréal est présentement engagée dans un vaste processus de révision de ses plans et schémas d'aménagement, dont les retombées se feront sentir pour de nombreuses années à venir. Un tel exercice de planification touche directement au quotidien de la population, que ce soit le transport, le logement, la qualité de l'environnement, les espaces verts, l'utilisation du sol, le développement économique, la répartition de la richesse sur le territoire, la participation de la population à ces choix, la gouvernance des instances politiques.

Ce processus complexe devrait conduire à harmoniser les plans et schémas des différents échelons administratifs de la région métropolitaine. La loi 58, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2010, prévoit que cette harmonisation se fera par l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement par la CMM. Cet exercice de planification intégrée exigera que les diverses villes et municipalités régionales de comté se mettent d'accord sur une vision commune du développement urbain.

Le nouveau plan métropolitain portera notamment sur la planification du transport terrestre, la protection et la mise en valeur du milieu naturel et bâti, l'identification des parties du territoire devant faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport, la mise en valeur des activités agricoles et l'identification des territoires voués à une urbanisation tenant compte de l'optimisation des espaces disponibles hors de la zone agricole.

Pour le gouvernement du Québec qui s'est doté de plusieurs politiques balisant la préparation du plan, cet exercice de planification doit s'appuyer sur la vision d'un Québec prospère grâce à des municipalités locales et régionales attrayantes, dynamiques et innovantes qui ont la compétence de faire des choix tout en assurant une occupation et un développement harmonieux.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, en 2003, la Vision 2025 intitulée « Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable », dont elle se servira pour préparer le prochain plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Certaines villes-régions ont réussi à produire des accords de ce type et sont devenues des modèles dont il serait utile de tirer des leçons. Nous pensons notamment à Lyon, Barcelone, Berlin, Paris, Bordeaux, Portland, Boston, New York, Vancouver, Toronto.

L'agora, organisée cet automne, est originale par le fait qu'elle veut mobiliser largement la société civile autour de la question des choix d'aménagement de la métropole du Québec en lui offrant l'espace public voulu, les ressources nécessaires en termes d'information et d'exemples de pratiques d'excellence provenant d'ailleurs, l'occasion de débattre des enjeux qui la concernent et de faire des recommandations ainsi que la possibilité d'interpeller directement les responsables qui seront invités à s'exprimer.

## Objectifs de l'Agora

1. Sensibiliser et informer la population et les intervenants sur les enjeux soulevés par la préparation du plan métropolitain, tout en leur offrant une tribune pour s'exprimer, tribune qui pourrait devenir permanente.
2. Partager une vision métropolitaine à partir des objectifs énoncés par les acteurs et citoyens des villes et des MRC de la région métropolitaine.
3. Choisir certains thèmes correspondant aux nouveaux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et en définir les indicateurs de performance et les mécanismes de suivi et de reddition de comptes en lien avec les plans et schémas d'aménagement.
4. Contribuer à alimenter le contenu des plans et schémas d'aménagement et de développement et leur processus d'élaboration par la mise en place de mécanismes de mobilisation

## Retombées attendues

1. Avoir contribué à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à la région métropolitaine de Montréal.
2. Avoir fait participer des représentants de la société civile à la définition des principes et contenus du nouveau plan d'aménagement et de développement métropolitain, de façon indépendante des instances responsables.
3. Avoir mis en place les conditions et bases d'une organisation citoyenne à l'échelle métropolitaine.
4. Avoir contribué au diagnostic des problèmes et des opportunités de la région métropolitaine.
5. Avoir dégagé des conclusions, sous forme d'orientations, d'actions et d'indicateurs, qui puissent être intégrées à l'exercice de la loi 58.

La **loi 58 élargit** l'exercice de vision. L'avenir de chaque composante de la région métropolitaine de Montréal est en effet lié à l'avenir de l'ensemble de la région et vice et versa. La région, dans le cadre de l'agora, est regardée comme un écosystème métropolitain à partir de la question : dans quel type de région voulons-nous vivre?

L'Agora s'adresse aux représentants de la société civile de l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal intéressés aux thèmes abordés, et voulant contribuer par leurs réflexions à enrichir le futur plan métropolitain d'aménagement et de développement de la région de Montréal.

# **Programme de l'Agora citoyenne sur l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal**

L'Agora a pour objectifs de contribuer à la préparation du nouveau plan métropolitain d'aménagement et de développement que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), doit adopter d'ici décembre 2011 suite à la loi 58. L'Agora offre aux organismes de la société civile de la région de Montréal, aux citoyens et aux universitaires, un espace pour réfléchir collectivement à sa mise en œuvre et faire des propositions sur 3 thèmes : Qualité des milieux de vie, mobilité et aménagement et prospérité verte.

## **VENDREDI 3 DECEMBRE 2010**

### **14H00 : INSCRIPTIONS.**

### **14H30 : ACCUEIL ET INTRODUCTION.**

Florence Junca Adenot, animatrice de l'Agora, directrice du Forum Urba 2015, UQAM.

### **14h40-14h50 : BIENVENUE**

Phyllis Lambert, présidente, Institut des politiques alternatives de Montréal (IPAM).

Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal.

### **14h50-15h20 : OUVERTURE**

Le sous-ministre adjoint à la Métropole, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT), Monsieur Jérôme Unterberg.

Le président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et maire de Montréal, Monsieur Gérald Tremblay.

### **15h20-16h50 : CONFÉRENCES : LES EXPÉRIENCES AILLEURS.**

*La planification de la région de Boston: Processus et implication des citoyens.*

Timothy G. Reardon, planificateur, Conseil métropolitain de la planification (en anglais).

*La planification stratégique intégrée pour le Grand Lyon depuis 20 ans : écueils et succès de la collaboration entre acteurs publics à l'échelle métropolitaine.*

Franck Scherrer, ancien membre du Conseil de développement du Grand Lyon; directeur de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

*La planification intégrée des transports et de l'aménagement à Vancouver.*

Ken Cameron, responsable de la planification pour le Grand Vancouver (en anglais).

**16h50-17h40 : PÉRIODE D'ÉCHANGES**

**17h40. Cocktail de discussion**

**SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2010**

**8h00-8h05 :**

Rappel des enjeux et du déroulement.

Florence Junca Adenot, animatrice de l'Agora, directrice du Forum Urba 2015, UQAM.

**8h05-8h35: VISION.**

*Making a Great Place, Elements for a Successful Metropolitan Planning.*

Michael Burton, vice-provost, Université d'État de Portland, ancien maire de la région de Portland et directeur général (en anglais).

**8h35-9h15 : QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE**

Animateur : Pierre Bélanger, directeur général, Association québécoise du transport intermunicipal et municipal.

Conférenciers : Daniel Gill, professeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

Guy Garand, directeur général, Conseil régional de l'environnement de Laval.

Réplique : Louis Drouin, médecin, Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Rapporteur : Jean Paré, urbaniste, ancien membre de l'Office de consultation publique de Montréal

**9h15-10h40 : Discussions et propositions**

**10h40-10h50 : Pause**

**10h50-11h30 : PROSPÉRITÉ VERTE.**

Animateur : Sidney Ribaux, coordonnateur général, Équiterre.

Conférenciers : Marcel Côté, associé fondateur du Groupe SECOR.

Mario Polèse, professeur, INRS Urbanisation, Culture et Société

Réplique : Hélène Bergeron, directrice générale, Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

Rapporteur : Henry Aubin, journaliste, The Gazette

**11h30-12h55 : Discussions et propositions**

**12h55-14h00 : Repas - Buffet**

## **14h00-14h40 : MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENT**

Animatrice : Suzanne Lareau, présidente directrice générale, Vélo Québec.  
Conférenciers : Pierre Giard, directeur général de la Société de transport de Laval.  
Alexandre Turgeon, président exécutif, Vivre en ville.  
Réplique : Paul Lewis, professeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.  
Rapporteur : Yves Archambault, urbaniste, professeur, études urbaines, UQAM.

## **14h40-16h00 : Discussions et propositions**

## **16h00-16h45 : RAPPORTS EN PLÉNIÈRE.**

## **16h45-16h55 : COMMENTAIRE GÉNÉRAL.**

Gérard Beaudet, directeur de l'Observatoire sur la mobilité, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

## **16h55-17h : CONCLUSION, SUITES ET REMERCIEMENTS.**

Florence Junca Adenot, animatrice de l'Agora, directrice du Forum Urba 2015, UQAM.

## **QUESTIONS À TRAITER POUR CHACUNE DES PROBLÉMATIQUES**

### **Bloc 2 – Prospérité verte**

Problématiques	Questions
<p>1. Le développement durable peut-il être une source de développement économique pour la région et comment? Quels secteurs de l'économie verte devraient être retenus et priorisés pour la région métropolitaine?</p> <p>2. Quelle est la valeur d'un centre métropolitain fort? Quelles complémentarités sur le plan économique peut-on envisager entre les différentes parties de la région pour maintenir des pôles métropolitains d'activités dynamiques bien répartis et bien structurés?</p>	<p>A) <i>Quels sont les problèmes les plus pressants?</i></p> <p>B) <i>Quels sont les objectifs à privilégier?</i></p> <p>C) <i>Quelles sont les actions prioritaires?</i></p>

<p>3. Comment (ré)concilier les nouveaux développements commerciaux et industriels avec la consolidation de la vitalité de nos centres-villes, de nos noyaux villageois, de nos centres de quartiers existants?</p> <p>4. Comment encourager l'utilisation, dans nos bâtiments, des nouvelles technologies vertes et ainsi favoriser la réduction des gaz à effet de serre et des économies d'énergie?</p> <p>5. Comment la nouvelle économie verte peut-elle aider la région métropolitaine à occuper une position plus concurrentielle à l'échelle mondiale?</p>	<p><i>D) Quelles sont les cibles les plus urgentes et les indicateurs à définir?</i></p> <p><i>E) Comment la société civile peut-elle contribuer?</i></p>
--	---

## Bloc 3 – Mobilité et aménagement

Problématiques	Questions
<p>1. Comment mieux articuler l'aménagement urbain et la planification des transports? Comment mieux concevoir les pôles d'activités (emplois et commerces) en lien avec les réseaux de transport en commun et vice versa?</p> <p>2. Comment peut-on résoudre la question de la congestion automobile urbaine à l'échelle de la métropole ? Quels autres modes de transport pouvons-nous privilégier?</p>	<p><i>A) Quels sont les problèmes les plus pressants?</i></p> <p><i>B) Quels sont les objectifs à privilégier?</i></p> <p><i>C) Quelles sont les actions prioritaires?</i></p>

<p>3. Comment faire en sorte que les travailleurs et les étudiants puissent aisément se rendre à leur travail en transport actif ou en transport en commun?</p> <p>4. Comment aménager nos milieux urbains, pour accorder davantage de place à la circulation piétonne, au vélo et au transport en commun à l'échelle métropolitaine?</p> <p>5. Dans l'optique de la réduction des gaz à effet de serre, quelles sont les mesures, de nature incitative ou contraignante, à adopter pour contribuer à limiter l'utilisation de l'automobile?</p>	<p><i>D) Quelles sont les cibles les plus urgentes et les indicateurs à définir?</i></p> <p><i>E) Comment la société civile peut-elle contribuer?</i></p>
--	---

## Bloc 1 – Qualité des milieux de vie

Problématiques	Questions
<p>1. Sur quelles valeurs repose la qualité des milieux de vie de la région métropolitaine et comment pouvons-nous les intégrer dans les plans d'aménagement et de développement?</p> <p>2. Comment traduire les tendances démographiques et la diversité croissante des modes de vie dans l'aménagement de nos villes et dans la région métropolitaine? Comment adapter les modèles existants aux nouveaux besoins, et ce, de façon abordable pour tous?</p> <p>3. Pour assurer la vitalité des services et des équipements, faut-il augmenter la densité des espaces résidentiels ou des lieux d'emploi dans les quartiers déjà construits et dans les nouveaux quartiers? Quels sont les niveaux de densité souhaitables? Quels avantages, quels inconvénients? Comment faire?</p>	<p><i>A) Quels sont les problèmes les plus pressants?</i></p> <p><i>B) Quels sont les objectifs à privilégier?</i></p> <p><i>C) Quelles sont les actions prioritaires?</i></p> <p><i>D) Quelles sont les cibles les plus urgentes et les indicateurs à définir?</i></p>

4. Comment protéger et mettre en valeur les milieux bâtis et naturels et les paysages dans la région métropolitaine? Quelles seraient les priorités à ce chapitre et comment établir une vision d'ensemble?

5. Comment concilier le développement urbain et la préservation de nos terres agricoles? Comment intégrer le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans nos aménagements?

6. Comment aménager nos milieux de vie pour mieux gérer les risques environnementaux ainsi que les risques pour la santé publique, notamment le long des axes de transport?

*E) Comment la société civile peut-elle contribuer?*

## Comité d'organisation de l'Agora

### **M. Dinu Bumbaru**

Directeur des politiques et chargé de projets à la Fondation Héritage Montréal et ancien Secrétaire général du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)

### **M<sup>me</sup> Louise Constantin**

Conseillère en tourisme équitable (Mercure), membre (fondatrice) du FRAPRU, ancienne coordonnatrice de la Fédération des coopératives d'habitation montréalaises

### **M. Raphaël Fischler**

Directeur de l'École d'urbanisme de l'université McGill et professeur associé

### **M. Michel Gariépy**

Professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

### **M<sup>me</sup> Florence Junca Adenot**

Professeure en études urbaines à l'UQAM, ancienne présidente directrice générale de l'AMT, directrice du Forum Urba 2015. **Présidente du comité d'organisation de l'Agora et animatrice.**

### **M. Pierre Lussier**

Vice-président directeur, Jour de la terre, Québec

### **M<sup>me</sup> Karin Marks**

Ancienne mairesse de Westmount, ancienne membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

### **M. Ron Rayside**

Architecte

### **M. Richard Shearmur**

Économiste, professeur à l'INRS – Urbanisation, Culture et Société, cofondateur et codirecteur du Laboratoire d'analyse spatiale et d'économie régionale

### **M<sup>me</sup> Marie-Odile Trépanier**

Professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, lauréate 2010 du prix du Mont-Royal

*Coordonnatrice logistique de l'agora : M<sup>me</sup> Lillia Bouhalassa*, membre stagiaire, Ordre des urbanistes du Québec

## Présentation des conférenciers, animateurs et rapporteurs



PH. D., directrice du Forum URBA 2015, département d'Études urbaines et touristiques, UQAM. Elle a occupé plusieurs postes de vice-rectrice à l'UQAM, avant de devenir présidente-directrice générale de l'Agence métropolitaine de Transports (AMT)

**Florence Junca Adenot, animatrice de l'Agora**



Architecte, fondatrice du Centre canadien d'architecture et présidente de son Conseil des fiduciaires, fondatrice d'Héritage Montréal et présidente fondatrice de l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)

**Phyllis Lambert**



Directeur des politiques et chargé de projets à la fondation Héritage Montréal, ancien Secrétaire général du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et vice-président et fondateur de l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)

**Dinu Bumbaru**



Sous-ministre adjoint à la métropole (MAMROT), avocat et comptable agréé, il a été conseiller municipal puis maire de la ville d'Outremont, vérificateur, vice-président d'Horizon Sciences et Technologies Inc.

**Jérôme Unterberg**



Président de la Communauté métropolitaine de Montréal, il est maire de Montréal depuis 2001 et a à cœur de réaliser son plan de match \***Montréal 2025**\*. Il assume des responsabilités importantes au sein d'instances canadiennes et internationales. Avocat et MBA, il a été, entre autres fonctions, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie mettant de l'avant la stratégie de développement basée sur les grappes industrielles.

**Gérald Tremblay**



Expert en planification régionale, spécialiste en analyse et technologie des supports à l'information publique et dans le domaine de la prise de décision citoyenne en matière de développement urbain.

**Timothy G. Reardon, conférencier**

*Metros Future, le plan régional pour 101 municipalités de la région métropolitaine de Boston, a été construit à parts égales, à partir de l'engagement public, de l'analyse technique et de politiques de développement. Le Conseil pour la planification de la zone métropolitaine dirige maintenant l'implantation de ce plan avec le support local en planification, avec une démarche d'éducation populaire, des scénarios modélisés et des indicateurs régionaux, des politiques de développement... En l'absence de gouvernement régional, Metro Future représente un nouveau modèle de gouvernance régionale collaborative pour adopter une politique environnementale pour le grand Boston tout en bâtissant la capacité des leaders locaux de prendre des décisions durables et équitables.*



Géographe et urbaniste, il est directeur de l'Institut d'urbanisme (Université de Montréal) après avoir été professeur à l'université Lumière Lyon 2 et directeur de l'Institut d'urbanisme de Lyon. Ses recherches portent notamment sur les services urbains en réseau (transports, eau urbaine...) et sur la gouvernance métropolitaine (planification stratégique, débat public, prospective...).

### **Franck Scherrer, conférencier**

*À Lyon comme dans beaucoup de grandes villes, la légitimité de l'échelle métropolitaine s'affirme alors que la fragmentation institutionnelle des gouvernements locaux ne cesse de progresser. Comment a-t-on pu surmonter ce paradoxe contemporain et jeter les bases d'une collaboration multi-acteurs? Par un processus d'essais/échecs successifs a permis la définition d'un intérêt commun métropolitain, suivant des chemins variés, de la planification stratégique jusqu'au partenariat plus ou moins formel en passant par l'aiguillon des arènes de débat public. Un bilan sur 20 ans permet de mesurer la réussite et les limites de cette dynamique.*



Diplômé de l'Université Bishop et de l'Université de Colombie-Britannique, il a été directeur de la planification auprès notamment du 'Greater Vancouver Regional District' (Metro Vancouver). Il a joué un rôle majeur dans l'établissement du 'Greater Vancouver Transportation Authority' (TransLink) en 1999. Il est aussi l'un des auteurs de "City Making in Paradise – Nine Decisions that Saved Vancouver," publié par Douglas and McIntyre en 2007.

### **Ken Cameron, conférencier**

*Humanity has created grave threats to its own existence. A key factor in responding to these threats globally is our ability to plan and manage our urban regions in a comprehensive, holistic and sustainable way. Greater Vancouver regularly places at or near the top of most lists of the world's most livable cities. A significant part of its success is the ability of the region's 21 municipalities to collaborate in the preparation and implementation of plans for managing the region's growth and for the development of its transportation, water, liquid waste, solid waste and open space systems. The roots of today's plans lie in a comprehensive process of public engagement and visioning conducted in the early 1990s under the leadership of Gordon Campbell, then Mayor of Vancouver. The vision and values coming from this process drove the creation of the Livable Region Strategic Plan and a parallel transportation plan, Transport 2010, which set the stage for negotiations with the provincial government to create new enabling legislation for growth management and transportation governance and funding.*



Mike Burton, vice-provost, a maintenant la responsabilité des programmes en ligne, des programmes coopératifs à l'université d'État de Portland (Oregon) avec les collèges communautaires et dirige différents programmes à l'extérieur du campus dont trois en Chine et au Ghana, tout en agissant comme conseiller pour les dossiers régionaux. En 1995, il fut élu maire et directeur général du Gouvernement régional de Portland, représentant 1,5 million de citoyens, 25 municipalités et 3 comtés.

### **Mike Burton, conférencier**

Il entreprit de bâtir un plan \*2040\* pour la région incorporant les principes durables au développement de la région, en s'appuyant sur l'implication de la population pour établir cette vision. *\*The plan included all elements of smart communities: transportation systems, land usage, utility access including water supply, waste reduction, economic growth and recreation. The goals in each case were to achieve livable communities while maintaining sustainability\**. Quand il quitta son poste en 2003, la région était dotée d'un processus de planification d'utilisation du sol, de 3 milliards de dollars pour un SLR et des systèmes de transport de masse et avait acheté plus de 8 000 acres dédiés aux parcs, voies piétonnes, trails...



Présidente-directrice générale de Vélo Québec, oeuvrant dans le monde du vélo depuis 30 ans, elle a dirigé le Tour de l'Île de Montréal, de 1989 à 2002. Elle est diplômée en enseignement de l'activité physique (UQAM).

### **Suzanne Lareau, animatrice**



Urbaniste, directeur général de la Société de transport de Laval (STL) depuis 1998, après avoir été directeur de la planification à la STM, il est très impliqué au sein de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ). Il fut conseiller pour différents ministères, vice-président de Vélo-Québec et urbaniste chez Daniel Arbour et Ass.

### **Pierre Giard, conférencier**

*La nécessité d'intégrer la planification des transports et l'aménagement du territoire ne fait plus aucun doute. Même un organisme unicellulaire comme Physarum polycephalum en est convaincu ! Il existe cependant d'autres questions plus intéressantes : comment planifier dans un environnement déjà largement construit ? Face à des préoccupations comme le réchauffement climatique, d'autres éléments que l'aménagement du territoire et les transports doivent-ils faire partie de l'équation ?*



Détenteur d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, président exécutif de Vivre en ville, il est directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale depuis 1996. Depuis 2003, il agit également en tant que président et directeur général du Centre de l'environnement-ÉcoBâtiment.

### **Alexandre Turgeon, conférencier**



Médecin spécialiste en santé communautaire depuis 1982, il est détenteur d'une maîtrise en santé publique de l'Université Harvard. Depuis 2005, il est responsable du secteur Environnement urbain et santé de la Direction de santé publique de Montréal. Il a contribué à développer des programmes de recherche sur la chaleur accablante, les impacts de la pollution de l'air, la prévention des traumatismes routiers, la promotion du transport actif.

### **Louis Drouin, répliqueur**



**Jean Paré, rapporteur**

Urbaniste et détenteur d'une licence en droit, il œuvre en planification stratégique, consultation publique et gouvernance municipale. À titre de commissaire du BAPE et de l'OCPM, il a participé à plus d'une trentaine de consultations et répond à des mandats au Canada et à l'étranger.



**Pierre Bélanger, animateur**

Directeur général de l'AQTIM, il possède une vingtaine d'années d'expérience en planification, coordination et gestion de projets en transport et aménagement du territoire. Il a été directeur général de la MRC de la Vallée du Richelieu, coordonnateur à l'aménagement du territoire et transport de la CMM en préparant le premier document stratégique. Il détient une maîtrise en urbanisme.



**Daniel Gill, conférencier**

Professeur agrégé à l'Institut d'urbanisme (Université de Montréal). Depuis plus de 10 ans, il s'intéresse aux enjeux des changements démographiques et à leurs impacts sur l'habitation. Plus spécifiquement, son regard se porte sur la mobilité résidentielle des individus dans un contexte de vieillissement de la population.

*L'arrivée nombreuse d'immigrants, le vieillissement de la population et l'individualisation des comportements sont autant d'éléments qui contribuent à la modification des modes de vie et donc des modes d'habiter. Les changements à venir augurent pour le mieux par une demande pour une densification plus grande du territoire métropolitain dans son ensemble.*



Environnementaliste, il est directeur général du Conseil régional de l'environnement de Laval depuis 1996. Très actif dans la protection, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels en milieu urbain, il a travaillé pour la Communauté urbaine de Montréal et la Société de verdissement du Montréal métropolitain de 1989 à 1995. Il est aussi l'initiateur de l'Étude des biotopes urbains et périurbains de la CMM.

### **Guy Garand, conférencier**

*Au cours des 50 dernières années, notre modèle d'aménagement du territoire a exercé graduellement et irréversiblement une pression indue dans la région métropolitaine de Montréal, au détriment des milieux naturels et de la zone agricole, dont les superficies ont diminué et sont toujours menacées. Il est primordial, comme citoyens et comme décideurs, de revoir nos pratiques d'aménagement du territoire et de privilégier des modèles susceptibles de conserver, protéger et mettre en valeur nos milieux naturels et agricoles, dans l'intérêt des générations présentes et futures. Dans ce contexte, comment peut-on occuper notre territoire en respectant la capacité de support des écosystèmes ?*



Professeur à l'Université de Montréal, il est directeur de l'Observatoire SITQ du développement urbain et immobilier. Il est également vice-doyen et secrétaire de la Faculté de l'aménagement.

### **Paul Lewis, répliqueur**



Urbaniste et professeur au département d'Études urbaines et touristiques de l'UQAM, il s'intéresse particulièrement à la mobilité urbaine à travers la place du piéton dans la ville et à la consultation publique. Il a notamment dirigé en 2005 la consultation publique sur le schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM.

### **Yves Archambault, rapporteur**



**Sidney Ribaux, animateur**

Avocat, co-fondateur d'Équiterre en 1993, il a présidé son conseil d'administration jusqu'en 1998. Depuis, il agit comme coordonnateur général de l'organisme ce qui l'amène à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au financement de l'ensemble des stratégies et des projets d'Équiterre. Passionné d'urbanisme, il a également présidé, de 1996 à 2003, le Conseil régional de l'environnement de Montréal.



**Marcel Côté, conférencier**

Économiste et associé fondateur de Secor, qu'il dirigea jusqu'en 2005, et où il a développé les services de conseils stratégiques aux entreprises, Marcel Côté a toujours été très actif dans le milieu montréalais, autant dans les organismes de développement économiques que dans le domaine culturel et agit comme conseiller stratégique auprès des gouvernements et entreprises.

*De la perspective d'un économiste incrusté dans le milieu des affaires, quelles sont les conditions gagnantes pour la prospérité d'une grande ville qui se veut verte ? Le conférencier explorera les points majeurs à réconcilier entre la vision économique de la ville et la vision écologique.*



**Mario Polèse, conférencier**

Professeur à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société (Montréal) et titulaire de la chaire de recherche senior du Canada en Études urbaines et régionales, il est l'auteur ou le co-auteur de nombreux ouvrages, dont le manuel universitaire *Économie urbaine et régionale* (3<sup>e</sup> édition, Economica, Paris, 2009); *The Wealth and Poverty of Regions* (U. of Chicago Press, 2009); *Connecting Cities with Macroeconomic Concerns* (Banque mondiale, 2003); *The Social Sustainability of Cities* (U. of Toronto Press, 2000). Mario Polèse agit comme conseiller auprès des gouvernements municipaux, québécois, fédéral et des agences internationales.

*La Prospérité verte : quel lien entre développement économique urbain et développement durable? L'industrie n'est pas (n'est plus) la source du problème. Les tendances sont claires. L'économie montréalaise se tertiarise à un rythme accéléré. Les activités proprement manufacturières ne comptent plus que pour environ 12 % de l'emploi de la région métropolitaine. Les grandes industries polluantes sont parties. Cependant, le lien entre « verdure » et développement économique reste difficile à faire. Pour les entreprises, les principaux critères sont les coûts relatifs, la disponibilité de main-d'œuvre et l'efficacité des infrastructures urbaines.*



Détentrice d'un MBA, elle a œuvré au sein du Groupement des chefs d'entreprise du Québec durant 16 ans. Elle a, entre autres choses, assumé les directions du Développement, des Communications, des Événements et du Réseau des clubs. Elle est aussi à l'origine du Groupement en Belgique.

**Hélène Bergeron, répliqueure**



Journaliste à The Gazette depuis 1973, il écrit sur la ville-région de Montréal et opère comme journaliste reporter et éditorialiste et chroniqueur à temps plein, depuis 2001. Diplômé de Harvard et de l'Université Laval, il est aussi reporter au Washington Post, a été vice-président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et co-fondateur du Center for Investigative Journalism.

**Henry Aubin, rapporteur**



Urbaniste et professeur titulaire de l'Institut d'urbanisme, de l'Université de Montréal, Gérard Beudet est aussi directeur de l'Observatoire de la mobilité durable.

**Gérard Beudet, analyste**

**Page de notes pour les participants**

# ANNEXES

## Contexte historique

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001 par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal concerne près de la moitié de la population du Québec, soit 3,7 millions de personnes. Elle regroupe 82 municipalités, dont les villes de Montréal, de Laval et de Longueuil, ainsi que celles de l'île de Montréal, de la couronne nord et de la couronne sud. Au niveau intermunicipal, outre les agglomérations de Montréal et Longueuil, le territoire de la CMM englobe 4 municipalités régionales de comté dans leur totalité et inclut 6 autres MRC en partie. Son territoire a ainsi été déterminé pour correspondre le plus possible au territoire de la région métropolitaine de Montréal au sens de Statistique Canada. Il couvre 4 360 km<sup>2</sup>, dont 525 en milieu aquatique et 2 218, soit 58 %, en zone agricole.

La CMM a compétence en matière de développement économique; de développement artistique ou culturel; de logement social; d'équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain; de transport en commun et de réseau artériel métropolitain; de planification de la gestion des matières résiduelles; d'assainissement de l'atmosphère; d'assainissement des eaux et enfin en aménagement et développement métropolitain. Elle a des pouvoirs et des responsabilités de planification, de coordination et de financement relativement à ces domaines, quant à leurs aspects de portée métropolitaine.

La création de la CMM fait suite aux travaux du Groupe de travail sur Montréal et sa région (1993) et de la Commission sur les finances et la fiscalité locales (1999) et à la publication du Livre blanc sur la réorganisation municipale (2000) par le gouvernement québécois. Déjà dans les années 1980, avec le comité consultatif fédéral sur la région de Montréal (1986), on se préoccupait du manque de leadership dans la région et du caractère désordonné du développement. À l'ère de la mondialisation, reconnaissait-on, il faut mettre de côté les querelles intestines et faire front commun face à l'émergence des nouvelles grandes métropoles qui prennent forme un peu partout à travers la planète. Le nouvel ordre économique, les nouvelles préoccupations environnementales, les nouvelles technologies, commandent de revoir nos façons de faire. De plus, plusieurs enjeux, en matière environnementale notamment, ne connaissent pas les limites administratives municipales et débordent les noyaux urbains existants, tels que la gestion des matières résiduelles, le transport en commun, la qualité de l'air ou les espaces verts et bleus.

L'urbanisation de la région s'est longtemps déployée autour des nombreux noyaux villageois puis des petites villes industrielles qui s'égrenaient le long des principaux cours d'eau et des axes de transport majeurs qui convergeaient vers Montréal. Mais les nouvelles formes d'urbanisation d'après guerre ont étalé et desserré le tissu urbain, tout en rapprochant et rendant toutes ces entités davantage interdépendantes. Durant les années 1960 et 1970, des études et des projets de regroupement avaient vu le jour : la Commission Lemay pour la Rive-Sud; la Commission Sylvestre pour l'île Jésus (qui a proposé la fusion des 14 villages de l'île pour créer la Ville de Laval); la Commission Blier pour l'île de Montréal, suite à laquelle fut créée la Communauté urbaine de Montréal.

La CUM a duré 30 ans, de 1970 à 2000. Mais son territoire était largement débordé par l'urbanisation. En 1993, par exemple, pour environ 1,8 million de personnes sur le territoire de la CUM, on trouvait déjà près de 690 000 personnes sur les territoires de Laval et de la Rive-Nord réunis, et environ 760 000 personnes sur la Rive-Sud. Ainsi, on constatait alors que près de 45 % de la population de la région métropolitaine habitait hors CUM, et pourtant il n'existait aucun lieu de mise en commun, aucun lieu de concertation à l'échelle de la région métropolitaine.

Dès lors, il est apparu important de créer une entité régionale afin de mieux coordonner le développement de la région, tout en permettant de faire front commun à l'échelle internationale. En 2000, avant même les fusions de la réforme municipale, il était décidé de créer deux communautés métropolitaines, d'abord celle de Montréal, puis celle de Québec. Mais les débats et les malaises suscités autour des fusions ont occulté l'importance de la création de la CMM. Pourtant, la CMM est le lieu où doivent être élaborées les grandes stratégies économiques de la région, où doivent s'harmoniser les projets de transport et d'aménagement, où doivent être mises en commun les mesures de soutien financier au logement social, pour ne citer que quelques-unes de ses responsabilités. Tous ces éléments concernent l'ensemble des citoyens de la région; les décisions qui devront être prises vont déterminer l'avenir de tous et chacun d'entre nous.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement est un nouveau document de planification déterminé par le PL 58 (L.Q. 2010, c. 10), sanctionné en juin dernier. Ce plan métropolitain doit être adopté par la CMM d'ici décembre 2011. Il succède au projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement qui a été rendu public en 2005 mais n'a jamais été adopté par la CMM, précédé par le Cadre d'aménagement et les orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal, en 2001. Une des difficultés alors ressentie était que le schéma métropolitain devait remplacer les schémas de toutes les MRC de la région, ce qui l'amenait à être trop détaillé et trop réglementaire. Le nouveau plan métropolitain ne remplacera plus les schémas des MRC; un nouveau partage a été établi entre la CMM et les MRC en matière d'aménagement. Le plan métropolitain va se concentrer sur les enjeux métropolitains stratégiques et structurants : d'un côté, il va, à partir de diagnostics économiques et démographiques appropriés, déterminer les grands axes de transport et mettre de l'avant une organisation de l'urbanisation intégrée et harmonisée, en privilégiant des formes d'urbanisation et des densités optimales ; de l'autre, il va renforcer la protection des milieux naturels et bâtis et des paysages et il va accroître la protection de la zone agricole en favorisant le développement de l'activité agricole. Tous ces éléments sont complémentaires et forment un tout. Il s'agit d'éviter les gaspillages, d'optimiser les opportunités et les synergies, pour le bénéfice de toute la population de la région, en préservant ce qui fait la richesse et la beauté de chacun de nos coins de pays.

Précédemment, d'autres exercices semblables avaient été réalisés, tel que le plan Montréal Horizon 2000, en 1967; ou l'Option préférable d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal en 1978. Des pistes intéressantes ont alors été mises de l'avant. Mais faute d'entité régionale pour les mettre en œuvre, ces exercices n'ont eu qu'un effet relatif. En outre, ils n'ont pas impliqué la population. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de changer les choses.

## La vision et le plan métropolitain d'aménagement et de développement selon la loi 58

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifiée par PL 58 en juin 2010, la Communauté métropolitaine devra adopter un plan métropolitain d'ici décembre 2011, encadré par une vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire.

Que devra contenir ce plan métropolitain?

EXTRAIT de la loi :

### ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

« **2.3.** Afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, tout organisme compétent<sup>1</sup> est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire.

Toutefois, une municipalité régionale de comté dont tout ou partie du territoire est compris dans celui d'une communauté métropolitaine n'est pas tenue de maintenir en vigueur un énoncé pour le territoire commun.

Une telle municipalité régionale de comté doit, dans la détermination du contenu de son énoncé, prendre en considération celui de la communauté métropolitaine.

### «CONTENU DU PLAN MÉTROPOLITAIN

**2.24.** Le plan métropolitain, dans une perspective de développement durable, définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté métropolitaine.

Les objets sur lesquels portent les orientations, les objectifs et les critères sont les suivants :

---

<sup>1</sup> Une communauté métropolitaine ou une municipalité régionale de comté

1° la planification du transport terrestre;

2° la protection et la mise en valeur du milieu naturel et bâti ainsi que des paysages;

3° l'identification de toute partie du territoire de la communauté qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport ;

4° la définition de seuils minimaux de densité selon les caractéristiques du milieu;

5° la mise en valeur des activités agricoles ;

6° la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace;

7° l'identification de toute partie de territoire de la communauté qui, chevauchant le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

8° l'identification de toute installation qui présente un intérêt métropolitain et la détermination, pour toute nouvelle telle installation, du lieu de son implantation, de sa vocation et de sa capacité.

Le plan délimite, en appui aux orientations, objectifs et critères définis conformément au premier alinéa et qui portent sur un objet visé au paragraphe 6° du deuxième alinéa, tout périmètre métropolitain.

Il peut également, en appui aux orientations, objectifs et critères définis conformément au premier alinéa et qui portent sur un objet visé aux paragraphes 1° à 5°, 7° ou 8° du deuxième alinéa, délimiter toute partie de territoire et déterminer toute localisation.»

## Références

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Groupe de travail sur les enjeux de gouvernance et de fiscalité de Montréal. *Une métropole à la hauteur de nos aspirations*. Mars 2010.

COMMISSION D'ÉTUDE DES PROBLÈMES INTERMUNICIPAUX SUR LA RIVE SUD *Rapport*. (Henri-Paul Lemay, président) Québec. Ministère des Affaires municipales. 1968.

COMMISSION D'ÉTUDE DES PROBLÈMES INTERMUNICIPAUX DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL. *Rapport*. (Camille Blier, président) Québec. Ministère des Affaires municipales. 1964.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES PROBLÈMES INTERMUNICIPAUX DE L'ÎLE-JÉSUS. *Rapport*. (Armand Sylvestre, président) [Québec : s.n.], 1964.

COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES. *Pacte 2000*. Publications du Québec. Avril 1999.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Document d'énoncé de vision. Vision 2025, cap sur le monde, bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*. Avril 2003.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement*, mars 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Livre blanc sur la réorganisation municipale. Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*. Publications du Québec. 2000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*. Projet de loi no 58 (L.Q. 2010, chapitre 10)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. L.R.Q., chapitre C-37.01.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. Une vision d'action communautaire d'aménagement et orientations gouvernementales – Région métropolitaine de Montréal 2001-2021. Juin 2001. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/amen\\_amen\\_cadr.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/amen_amen_cadr.asp)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. SECRÉTARIAT À L'AMÉNAGEMENT ET À LA DÉCENTRALISATION. Option d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal. 1984.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'URBANISATION. *Rapport. L'urbanisation au Québec.* (Claude Castonguay, président). Québec. Gouvernement du Québec. 1976.

GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION. *Rapport d'étape.* (Claude Pichette, président). Québec. Gouvernement du Québec. Janvier 1993.

GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION. *Rapport final.* (Claude Pichette, président). Québec. Gouvernement du Québec. Décembre 1993.

[http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_hist\\_reor.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga_hist_reor.asp)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) *Examens territoriaux. Montréal. Canada.* Paris. 2004.

PICARD, Laurent (président), *Rapport du comité consultatif au comité ministériel sur le développement de la région de Montréal.* Montréal, Gouvernement du Canada, 1986.

## **Principales lois et réglementation en urbanisme**

Code civil

Charte de la Ville de Montréal

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

Loi 58 modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines

Loi sur de Développement Durable (LDD)

Loi sur les biens culturels (LBC)

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTA)

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

# Glossaire

**Municipalité** : Entité administrative constituée en vertu d'une loi provinciale pour administrer un territoire délimité par décret du gouvernement du Québec. Il y a deux sortes de municipalités : les municipalités locales et les municipalités régionales de comté ; les municipalités locales sont des municipalités de paroisse, des municipalités de ville, des municipalités de canton, des municipalités de cantons-unis et des municipalités sans dénomination ; dans La Mémoire du Québec, ces dernières sont tout simplement appelées municipalités ; en 2000, il y avait 593 municipalités sans désignation au Québec, en 2007, 576.

**Municipalité régionale de comté (MRC)**: Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens que l'entend la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Elle est constituée par lettres patentes délivrées par le gouvernement. Le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ainsi que de tout autre représentant de ces municipalités, selon ce que prévoit le décret constituant la MRC. Si le préfet est élu au suffrage universel, il doit être ajouté à cette liste.

**Organisme public**: un organisme dont le gouvernement ou un ministre nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ou dont le capital-actions provient, pour plus de la moitié, du Fonds consolidé du revenu;

**Schéma d'aménagement** : Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de la MRC et énonce la vision régionale du développement économique, social et environnemental. Le schéma d'aménagement constitue le document officiel le plus important de la MRC en matière de planification puisqu'il permet :

-	d'établir un consensus parmi les municipalités locales en ce qui concerne les enjeux strictement régionaux et intermunicipaux;
-	d'intégrer à l'aménagement du territoire des perspectives reliées au développement socioéconomique et à l'équilibre environnemental;
-	d'assurer la conciliation entre les orientations et les projets gouvernementaux et municipaux;
-	d'élaborer les lignes directrices en matière d'aménagement et de développement du territoire que devront respecter les municipalités locales en adoptant des plans et des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement.

**Plan d'urbanisme**: Le plan d'urbanisme est un document qui établit les lignes directrices de l'organisation physique d'une municipalité locale et qui traduit une vision d'ensemble ou une décision majeure à propos de son territoire. Il constitue le document officiel le plus important de la municipalité en matière de planification. C'est un outil de gestion qui permet au conseil municipal d'assurer une cohérence entre les choix d'intervention sur le territoire, dans les dossiers sectoriels comme l'habitation, le commerce, le transport, la protection de l'environnement, les loisirs et les équipements municipaux. Le plan d'urbanisme d'une municipalité établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité et traduit un cadre décisionnel fondé sur une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. Il contient les politiques d'urbanisme adoptées par le conseil municipal qui guideront sa prise de décisions dans l'avenir.

Toutes les municipalités ont adopté un plan d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement de leur municipalité régionale de comté (MRC).

**RMR** : Unité géographique de recensement formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Un noyau urbain doit compter au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement (RMR).

**Secteurs de la CMM (5) :**

- Montréal :
- Longueuil :
- Laval :
- Couronne Sud :
- Couronne Nord :

**Ville-centre**: Toute municipalité locale dont le territoire correspond à une agglomération de recensement définie par Statistique Canada ou toute municipalité locale dont le territoire est compris dans une telle agglomération et dont la population est la plus élevée parmi celles des municipalités locales dont le territoire est compris dans cette agglomération.

## Acronymes

ADM	Aéroports de Montréal
AMT	Agence métropolitaine de transport
CAU	Conseil d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal
CCU	Comités consultatifs d'urbanisme
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Compagnie ferroviaire Canadien National
CP	Compagnie ferroviaire Canadien Pacifique
CREM	Conseil régional de l'environnement de Montréal
CRDÎM	Conseil régional de développement de l'île de Montréal
CSEVM	Commission des services électriques de la Ville de Montréal
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MENVQ	Ministère de l'Environnement du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
RMR	Région métropolitaine de recensement
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
STL	Société de transport de Laval
STM	Société de transport de Montréal
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature



